

LA NOUVELLE LACHENOISE

Flash Info

Septembre 2022 - N°56

Côté santé

ARRIVÉE D'UNE ORTHOPHONISTE

Depuis le 15 Août, **Mme Justine THUILLIER**, orthophoniste s'est installée à la Maison Médicale.

Tél.: 07 81 82 65 32.

Internet: https://perfactive.fr

ARRIVÉE D'UN SECOND OSTÉOPATHE

Dans le courant du dernier trimestre 2022, un deuxième ostéopathe s'installera sur notre Commune. Vous retrouverez, M. Florian LESPERANCE dans les locaux situés à côté de la Maison Médicale (anciennement le Centre des Impôts).

Tél.: 06 21 46 69 94

Mail: osteolesperance@gmail.com

Doctolib: en cours

Actuellement, M. LESPERANCE exerce en visite à domicile.

Docteur
Waldemar LESTIENNE
Médecine Générale
Cancord na bessage et la médiacre au lapar
Consultation sur ternades vous
Gol 57 18 17 20

Sandra MINETTE
Naturopathe

03 67 18 17 20

DÉPART DE M. ET MME LATERZA

Après de nombreuses années à exercer sur notre Commune, M. et Mme LATERZA vont cesser leur activité de kinésithérapie.

Une nouvelle aventure les attend loin de nous : une retraite bien méritée. Nous leur souhaitons une bonne continuation dans leur nouvelle vie.

ARRIVÉE D'UNE KINÉSITHÉRAPEUTE

Dans le courant du dernier trimestre 2022, Mme Cyndie BAZIN, s'installera sur notre Commune en tant que kinésithérapeute.

Vous la retrouverez dans les locaux situés à côté de la Maison Médicale (anciennement le Centre des Impôts).

Tél.: 06 25 58 78 88

Surveillez l'application de la Commune « AppCom » pour recevoir les dernières informations importantes en temps réel.



Mise à l'honneur

or 81 82 65 32

Nous présentons toutes nos félicitations à Mme Margot MESTDAGH, jeune Lachenoise travaillant au côté de Danny chez Côté Fleurs pour sa 1ère place au concours Clayrton's Academy.

Histoire du concours : Créé en 2012, le Clayrton's Academy est un concours d'emballage réunissant des apprentis fleuristes créatifs.

Le jury est composé de professionnels de l'emballage, de l'art floral et de la création et des fleuristes « Meilleur Ouvrier de France » (MOF).

C'est donc à Roubaix, le 9 Mai dernier, que s'est déroulée la finale de la Clayrton's Academy avec pour thème « Le festival de Cannes et plus précisément sa montée des marches emblématique ». Sur plus de 1 600 participants, 12 finalistes se sont affrontés afin de créer une tenue pour la montée des marches.

Margot a obtenu le **1er prix** avec la réalisation de la robe ci-contre.

Retrouvez les coulisses de cette finale en vidéo sur YouTube :

https://youtu.be/ZbWz79ThKxE ou directement sur le site de Clayrton's : https://clayrtons.com/



Félicitations Margot!



LA NOUVELLE LACHENOISE

Flash Info

Septembre 2022 - N°56

Côté Tiers-lieu « Le Château »

PERMANENCES DE LA RÉGION

Depuis 2016, la Région Hauts-de-France a déployé 14 antennes de proximité sur tout le territoire régional.

L'objectif est de rassembler en un seul lieu tous les services proposés aux habitants par la Région.

Les agents sur place sont là pour renseigner les particuliers et les professionnels, simplifier l'accès aux dispositifs, aux aides mais aussi faciliter l'émergence de projets sur le territoire.

Vous serez accueilli par des agents pour répondre concrètement à toutes vos demandes du quotidien relevant de l'action régionale :

- Remplir un dossier d'aide (ex. : l'aide au transport, à la garde d'enfant, l'aide au permis de conduire...),
- Sommaliser une demande de subvention pour votre association.
- Formaliser une demande de bourse d'études,
- Se renseigner sur le dispositif Proch'Emploi
- Et bien d'autres services utiles à votre quotidien.

Afin d'être proche des habitants de l'ancien canton de Lassigny, la Région a répondu favorablement à la demande d'une permanence sur notre Commune.

Rendez-vous au Château tous les 4ème jeudis du mois de 14h00 à 16h30 (en dehors des vacances scolaires).

ARRIVÉE D'UNE GRAPHOTHÉRAPEUTE

Enfants, adolescents, adultes, si vous souffrez de dysgraphie (écritures maladroites, illisibles, douloureuses, lentes ou malmenées), **Mme Isabelle MORGAND**, graphothérapeute vous reçoit au Château pour vous aider à restaurer la fluidité du geste graphique.

Tél.: 06 60 35 14 11

Mail: imorgand.graphotherapie@gmail.com

RESSOURCES PARENTALES

Parents, vous avez besoin de soutien, de conseil, d'appui dans votre rôle parental, **Mme Christelle SALOMON** est là pour vous aider à traverser vos difficultés par différents biais (aide aux devoirs, écoute, ateliers...).

Elle vous reçoit sur rendez-vous du lundi au samedi matin.

Tél.: 06 33 69 70 10

Mail: christelle.ressourcesparentales@orange.fr

Côté déchets

BENNES À VERRE / VÊTEMENTS RUE DU TACOT

Le décret n° 2020-1573 du 11/12/2020 précise que l'amende forfaitaire s'appliquant « aux dépôts, à l'abandon, au jet ou au déversement de déchets en un lieu public ou privé non prévu à cet effet » est désormais de 135 euros (contravention de 4ème classe).

Nous vous rappelons donc qu'il est <u>interdit</u> de déposer des déchets divers et variés sur ce lieu mais également dans les rues de la Commune.

Par ailleurs, les deux poubelles présentes sur le site, servent <u>uniquement</u> à récupérer les contenants des dépôts du verre. Le reste des déchets doit être réparti à votre domicile, selon le mode correspondant : ordure ménagère, tri sélectif ou déchetterie.

BENNES À VÊTEMENTS

La société « le box », partenaire de « Le Relais », a proposé d'installer une seconde benne à vêtements. Déjà présente sur la Commune (à côté du garage de Lassigny), cette société vide ses bennes 2 fois par semaine.



Pour rappel, afin d'éviter tout débordement, une caméra est installée et chaque dépôt sauvage sera sanctionné.



LA NOUVELLE LACHENOISE

Flash Info

Septembre 2022 - N°56

Côté infos diverses

SCOLAIRE

Bonne nouvelle pour les enfants et les enseignants : l'ouverture de la 4ème classe de maternelle est acceptée.

Nous souhaitons une bonne année scolaire à tous les élèves.

Bonne L

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

En janvier 2023, la nouvelle campagne de recensement de la population va être réalisée. A cet effet, nous recherchons des habitants disponibles pour effectuer le rôle d'agent recenseur du 19 Janvier au 18 Février 2023. Si vous êtes intéressé, contacter la Mairie au 03.44.43.60.36.

OBUS

Si vous trouvez un obus sur la Commune ou chez vous, nous vous rappelons qu'il ne faut en aucun cas y toucher même si celui-ci semble « vide ».

La procédure à suivre est d'informer la Mairie au 03.44.43.60.36 et nous nous chargerons de prévenir le service de déminage.

DON DU SANG

Le mercredi 8 Juin dernier, l'Etablissement Français du Sang (EFS) a organisé une collecte de don du sang à la Salle des Fêtes.

Cela faisait 8 ans que l'EFS n'avait pas organisé de collecte sur la Commune.

PARTAGEZ

MODIFICATION HORAIRES \$\times\$ DE LA POSTE

La Poste vous accueille :

Le lundi : 8h45/12h15 - 13h30/16h30

Le mardi et jeudi : 8h45/12h15

Le mercredi et vendredi: 8h45/12h00 -13h30/17h00

Le samedi : fermé

SOLUTION DE LA GENDARMERIE

La brigade de gendarmerie a modifié ses horaires et vous reçoit :

Le lundi : 8h00/12h00 - 14h00/18h00 Le mercredi et samedi : 8h00/12h00.

La brigade de Lassigny est enfin au complet et compte 6 gendarmes.

COUPON SPORT LOISIR POUR LES - 18 ANS

La dernière distribution des coupons sport loisir 2022 aura lieu lors de la permanence à la Mairie :

• Samedi 1er Octobre 2022 de 10h00 à 12h00

Veuillez vous munir du livret de famille ou de la carte d'identité de l'enfant et d'un justificatif de domicile sur la commune de Lassigny.

Attention: Si l'activité choisie est représentée par une Association Lachenoise, le coupon Sport Loisir ne sera pas valable auprès d'une autre Association de l'Oise.



Septembre

Samedi 18 et Dimanche 19 : Journées du Patrimoine Samedi 24 : Opération « Nettoyons la Nature »

Octobre

Dimanche 16 : Vide-maison 3ème édition Samedi 29 et Dimanche 30 : Fête communale



Samedi 5 : Représentation théâtrale « L'abracadabrantesque amnésie » Vendredi 11 : Cérémonie



Décembre

Côté Agenda

Samedi 3 : Téléthon

Samedi 24 : « Le Père Noël à Lassigny »





LA RÉGLEMENTATION CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Selon l'arrêté Préfectoral en vigueur du 15 Novembre 1999

Sont considérés comme bruits de voisinage :

- \$\to\$ Les appareils de diffusion du son et de la musique,
- Les outils de bricolage, de jardinage,
- ♦ Les appareils d'électroménagers,
- Les jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,
- Les activités occasionnelles comme les fêtes de famille, les travaux de réparations...













Les bruits de voisinage sont tolérés :

- ♥ Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30,
- ♦ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

En cas de non respect de l'arrêté :

♦ 68 € d'amende



RESPECTONS NOS VOISINS